

Arrêté du 8 avril 2010 fixant le programme d'enseignement de littérature et société en classe de seconde générale et technologique

Coaching et Développement Personnel

Suicides forcés et morts en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	01/01/2019
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	MENE1007261A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022134158

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] De quels plaisirs et de quels dangers est-il porteur ? [...] Mises en voix, mises en scène.
[...]

[...]Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.[...]

[...]Le programme de l'enseignement d'exploration de littérature et société en classe de seconde générale et technologique est fixé conformément à l'annexe[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, Vu le code de l'éducation ; Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole ; Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 31 mars 2010, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE MENE1007261A du 1 janvier 2019, « Arrêté du 8 avril 2010 fixant le programme d'enseignement de littérature et société en classe de seconde générale et technologique ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022134158> (consulté le 30 août 2026).